

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

**JEUDI 21 & VENDREDI 22 NOVEMBRE 2024
PARIS OU À DISTANCE**

RÉDUCTION DE
250 € HT

POUR TOUTE INSCRIPTION
AUX 2 JOURS REÇUE
AVANT LE 04/10/2024
(WEB250)



24^e RENDEZ-VOUS ANNUEL DE LA
PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE



PRÉVOYANCE COLLECTIVE ET RETRAITE

Maîtrisez toute l'actualité 2024 et les nouvelles pratiques



Une attestation vous sera remise
validant 14 heures de formation



Éligible au plan de développement des compétences

www.efe.fr



Johanne COUTIER

Directeur Adjoint
Département Droit des Affaires
Fiscalité - Banque - Assurance

Unique en France, le **24^e Rendez-vous annuel de la Prévoyance Collective et Retraite** est conçu pour vous permettre de maîtriser **toutes les nouveautés législatives, réglementaires et jurisprudentielles grâce à des experts et praticiens reconnus** en la matière. Ce rendez-vous annuel **vous offre la faculté de poser toutes les questions rencontrées dans votre pratique, de répondre à vos interrogations sur les sujets à venir et d'échanger avec vos pairs sur les meilleures pratiques de la place.**

Que l'on envisage la **loi industrie verte**, le projet de **généralisation de la prévoyance**, les conséquences de la **loi sur le partage de la valeur** et ses récents décrets d'application, la loi du 22 avril 2024 sur les congés payés et les arrêts de travail, les changements des **PLFSS et PLF 2025**, les **prochaines réformes issues de l'Assemblée nationale nouvellement élue** ou encore la **réforme de la PSC du secteur public** et sa traduction en terme d'assurance, **il est indispensable d'intégrer toutes les réformes 2024.**

À côté de celles-ci, nous aborderons les recommandations ACPR en matière de gouvernance produit et de devoir de conseil et leurs impacts sur l'assurance collective. Nous analyserons les retours d'expériences, les questions en suspens, les positions du BOSS, les solutions possibles en matière de catégories objectives. Nous ferons également un focus sur la PSC en matière de prévention, d'une part, et de rémunération, d'autre part.

Enfin, nous passerons au crible **toute la jurisprudence de l'année en matière de prévoyance, santé, retraite, assurance et URSSAF.**

Cette conférence peut être suivie **en présentiel à l'hôtel Hilton Paris Opéra ou en distanciel.**

POUR QUI ?

- Directeurs des ressources humaines
- Directeurs des affaires sociales
- Directeurs juridiques
- Directors Compensation & Benefit
- Responsables rémunération
- Souscripteurs
- Actuaires
- Rédacteurs et gestionnaires
- Conseillers en prévoyance et retraite
- Agents généraux et courtiers
- Responsables commerciaux
- Juristes en droit social
- Et leurs collaborateurs

POURQUOI ?

- Bénéficiez d'un **panorama annuel complet de toute l'actualité légale et jurisprudentielle de la Protection Sociale Complémentaire réalisé par les principaux acteurs**
- Identifiez **les meilleures pratiques ainsi que toutes les astuces et précautions rédactionnelles en matière de prévoyance collective et retraite**

COMMENT ?

- Deux journées d'étude pratique animées par **des intervenants de haut niveau**
- **Documentation remise à chaque participant** au début de la conférence
- Présentations définies en étroite collaboration avec les intervenants pour répondre aux attentes les plus exigeantes
- L'alternance d'exposés et de débats garantit une véritable interactivité. Des pauses permettent des **contacts privilégiés avec les intervenants**

CONFÉRENCE EN MODE PRÉSENTIEL OU DISTANCIEL



Si vous assistez à cette conférence **en présentiel**, vous bénéficierez...

- d'une documentation détaillée envoyée avant ou distribuée au moment de la conférence
- d'échanges directs avec les experts assurant la conférence
- de présentations d'experts suivies par des sessions de questions / réponses

Toutes les précautions seront prises sur le lieu de la conférence afin de respecter la législation en vigueur et les mesures de distanciation sociale.



Si vous assistez à cette conférence **en distanciel**, vous bénéficierez...

- d'une connexion à distance sur notre solution distanciel grâce à des identifiants envoyés après l'envoi de votre convocation
- d'une documentation détaillée envoyée avant ou au moment de la conférence
- d'une connectivité constante du participant avec les intervenants et participants grâce au tchat live et au modérateur/chef de programmes

Si les circonstances sanitaires nous y obligent, la conférence se tiendra uniquement en mode distanciel à la date prévue.



LES ACQUIS

- Maîtriser toutes les **nouveautés juridiques et fiscales de la prévoyance collective**
- Mesurer les **impacts des nouveaux textes, nouvelles jurisprudences** ainsi que des **nouvelles pratiques** en matière de protection sociale complémentaire

Les acquis de cette conférence ne seront pas évalués

ORGANISATION DES JOURNÉES

- 8h45 Accueil des participants
- 9h00 Ouverture des débats
- Café-Networking le matin vers 11h et l'après-midi vers 16h
- 12h30 à 14h00 Déjeuner
- 17h30 Clôture des journées



**Téléchargez
la plaquette
de l'offre DDA**



JOURNÉES ANIMÉES PAR LE CABINET AVANTY AVOCATS :

Frank WISMER, Nelly JEAN-MARIE, Caroline LETELLIER, Avocats Associés

Pamela GOURAUD, Thomas GÉRARD, Emilie MORIN, Mehdi BELKACEM, Avocats Counsel

AVEC LA PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE DE :**Delphine CHAUMEL** Sous-directrice des retraites et des institutions de la protection sociale complémentaire
DIRECTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE**Hédi BRAHIMI** Adjoint à la sous-directrice des retraites et des institutions de la protection sociale complémentaire
DIRECTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE**Florian MOKHTAR** Avocat Associé, D4 avocats**Professeur Yannick PAGNERRE** Université d'Evry - Val d'Essonne**JEUDI 21 NOVEMBRE 2024****ACTUALITÉ 2024 LÉGALE ET RÉGLEMENTAIRE****Actualité légale et réglementaire****Loi industrie verte : quelles incidences en matière de retraite supplémentaire ?**

- Fin des tables sexuées : conséquences sur les droits des assurés ?
- Modalités de transfert entre les différents dispositifs (83/PERO, frais...)

Loi partage de la valeur : quel bilan un an après sa publication ?

- Apports des décrets ? (PPVE, fonds labellisés, avances, abondements...)
- Négociation sur l'augmentation exceptionnelle du bénéfice : précisions de l'administration et retour d'expérience

Maîtrisez les changements à venir : PLFSS et PLF 2024**Nouvelle composition de l'Assemblée nationale : quelles incidences, quels projets ?****Congés payés et arrêt de travail : suite et fin de la saga ?**

- Quelles sont les implications de la loi du 22 avril 2024 ?
- Retour d'expérience et dernières jurisprudences

RÉFORME DE LA PSC DU SECTEUR PUBLIC : GÉREZ LES INCERTITUDES**Focus sur la fonction publique territoriale (FPT)**

- Où en est la transposition de l'accord du 11 juillet 2023 ?
- *Quid* de la possibilité de continuer à commercialiser des offres labélisées de prévoyance en 2025 ?
- Quels sont les points de vigilance dans la rédaction des offres ?

VENDREDI 22 NOVEMBRE 2024**FISCALITÉ ET CHARGES SOCIALES****PLFSS et PLF 2025 : maîtrisez les changements en matière de fiscalité et de charges sociales****Dernière ligne droite de la période de mise en conformité des catégories objectives**

- Le point sur l'actualité des CCN (accord conclu, extension, agrément APEC)
- Les difficultés rencontrées, les solutions apportées

Quels sont les derniers apports du BOSS ?

- Montant net social
- Prime de partage de la valeur
- Dispenses d'adhésion

FOCUS MASTER CLASS**Prévention – Comment appréhender la notion de prévention aujourd'hui ?**

- Qu'est-ce que la prévention et quel lien entre prévention et PSC ?
- Définition et obligations de l'employeur
- Quelles incidences sur les régimes de santé/prév. (augmentation de la fréquence des arrêts de travail, etc) ?
- Comment financer des actions de prévention ?
- Les solutions de financement (garanties de PSC, HDS, fonds propres, etc.) et leur régime social et fiscal ?

PSC au sein de la politique de rémunération : élément comparatif et de valorisation

- Qu'est-ce que la PSC et qu'englobe-t-elle ?
- Comment faire de la PSC un élément de valorisation ?
- Comment la PSC peut permettre de promouvoir des sujets RH essentiels comme l'aide aux aidants, la transition emploi / retraite, l'emploi des séniors et la santé/sécurité au travail ?

PANORAMA JURISPRUDENTIEL 2023/2024**Prévoyance/santé/retraite**

- Le bénéfice de la portabilité des garanties de PSC au profit des salariés licenciés est-elle subordonnée au maintien en vigueur du contrat ?
Cass. 2^e civ., 15 fév. 2024
- Quelle prescription pour l'action d'un salarié contre son employeur en cas de défaut d'affiliation à un régime de prévoyance ?
Cass. soc., 26 juin 2024

Retraite

- Le bénéficiaire d'un régime de retraite supplémentaire dispose-t-il d'un droit de créance direct à l'égard de l'organisme assureur ?
Cass. com., 20 déc. 2023

Focus sur la fonction publique d'État (FPE)

- Que retenir du lancement des premiers appels d'offres en frais de santé (contestation de la procédure adaptée notamment)
- Quelle couverture en matière de prévoyance à la suite de l'accord interministériel du 20 octobre 2023 ?

Connaître et maîtriser la procédure de sélection des contrats collectifs d'assurance

- Quelle sera la procédure applicable ?
- Quelles sont les obligations pesant sur les employeurs publics ?
- Quelles sont les obligations pesant sur les organismes assureurs candidats ?

Anticiper les recours contentieux (référé précontractuel, référé contractuel, recours dit « Tarn-et-Garonne »)

- Quels sont les recours possibles ?
- Dans quel délai doivent-ils avoir lieu ?
- Quelles sont les sanctions pouvant être prononcées ?
- Quelles sont les préconisations pour aborder le recours dans les meilleures conditions ?

CONFORMITÉ**Gouvernance produit : quelle mise en œuvre de la recommandation ACPR du 28 juin 2024 ?**

- Devoir de conseil : anticipez la recommandation ACPR à venir
- CA Chambéry, 13 février 2024 : quel impact de cette décision ?
- Retour sur les fonctions clés

- Le bénéfice d'un régime de retraite supplémentaire peut-il être réservé aux cadres dirigeants ?

*Cass. soc., 4 octobre 2023***URSSAF/Charges sociales**

- À quelles conditions le financement patronal d'un régime de retraite peut-il croître en fonction de la rémunération des salariés bénéficiaires ?
Cass. civ. 2^e, 1^{er} février 2024
- Le bénéfice du régime social de faveur des sommes versées au titre d'un supplément d'intéressement ou de participation est-il subordonné à la conclusion d'un accord ?
Cass. 2^e civ., 19 octobre 2023
- Les sommes allouées au financement d'actions de formation au bénéfice des salariés entrent-elles dans l'assiette de la CSG/CRDS ?
Cass. 2^e civ., 11 janvier 2024
- À quelles conditions une entreprise peut-elle se prévaloir des modalités de redressement modulé ?
Cass. civ. 2^e, 1^{er} fév. 2024
- Les jetons de présence perçus en France par un dirigeant affilié à un régime de sécurité sociale étranger sont-ils assujettis ?
Cass. 2^e civ., 6 juin 2024
- Comment s'articule l'accord implicite de non-assujettissement et l'observation de se mettre en conformité lorsque le contrôle qui y a donné lieu est annulé ?
Cass. 2^e civ., 27 juin 2024

Rémunération et épargne salariale

- Quel est l'impact du mi-temps thérapeutique sur la répartition de la participation ?
Cass. soc., 20 septembre 2023
- Quel est l'impact du mi-temps thérapeutique sur le calcul des indemnités de rupture ?
Cass. soc., 12 juin 2024

Assurances

- Quelles sont les modalités d'information d'une modification des garanties ?
Cass. 2^e civ., 9 nov. 2023
- Quelle est la prescription applicable à l'action en nullité pour dol d'un contrat d'assurance ?
Cass. 2^e civ., 21 déc. 2023
- Quels sont les termes utilisés susceptibles de rendre une clause d'exclusion de garanties ambiguë ?
Cass. 2^e civ., 25 janv. 2024
- Quelle est la prescription applicable à l'action subrogatoire d'un assureur contre l'assureur du co-responsable ?
Cass. 3^e civ., 7 mars 2024
- La banque souscriptrice d'un contrat d'assurance emprunteur de groupe a-t-elle un devoir de conseil à l'égard d'un emprunteur non adhérent ?
Cass. com., 2 mai 2024



EFE est une marque du groupe

ABILWAYS

**POUR VOUS INSCRIRE
SCANNEZ CE QR-CODE**

ou rendez-vous sur le site www.efe.fr



INFORMATIONS PRATIQUES

DATES ET LIEU DE LA CONFÉRENCE

JEUDI 21 ET VENDREDI 22 NOVEMBRE 2024

PARIS OU À DISTANCE

Le lieu de la conférence vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la conférence

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

EFE - Département formation
18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris
serviceclient@abilways.com - www.efe.fr
Tél. : 01 85 53 27 09

RENSEIGNEMENTS PROGRAMME

Posez vos questions à **Johanne Coutier**

Tél. : 06 62 77 35 06 • jcoutier@efe.fr

PARTICIPATION (TVA 20 %)

1 jour : 1 295 € HT

2 jours : 1 995 € HT

**250 euros HT de réduction pour toute inscription aux
2 jours reçue avant le 04/10/24 (code WEB250)**

Ces prix comprennent le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis pendant la conférence

Vous recevez cette information de la part de EFE (Groupe ABILWAYS).
Si vous ne souhaitez plus recevoir de sollicitations de la part du groupe ABILWAYS :
DPO - 18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris ou correctionbdd@abilways.com.

Rejoignez EFE sur LinkedIn



EFE - Edition Formation Entreprise

les acteurs de
la compétence

Membre de la Fédération
Les acteurs de la Compétence

